

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU LOIRET**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement du Loiret est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts de dossiers sont repartis à la hausse après la pause constatée en 2012. La progression s'établit à 12.45 % et représente un plus haut historique pour le département. Cette hausse est plus importante que celle enregistrée au niveau national (+ 1.05 %).

La proportion des redépôts est également en progression (41.34 % en 2013 au lieu de 38.43 % en 2012) ; elle représente une part plus importante que celle constatée au niveau national (39.21 %).

Recevabilité et orientation

La part des dossiers recevables a faiblement diminué (92.70 % en 2013 au lieu de 93.7 % en 2012) dans une proportion équivalente à celle enregistrée au niveau national (93.39 % au lieu de 94.1 %).

La part des dossiers orientés vers la procédure de rétablissement personnel s'est stabilisée et représente 29 % des décisions d'orientation.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Le nombre de plans conventionnels est resté stable (859 en 2013 pour 851 en 2012). Les constats de non accord sont légèrement orientés à la baisse (747 en 2013 pour 768 en 2012).

Les mesures imposées ou recommandées élaborées par la Commission sont en recul de 10 % en partie lié à la réduction du nombre de demandes émanant des débiteurs.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En présence de situations établies, la Commission préconise des solutions durables et refuse les demandes de plans d'attente en l'absence d'éléments tangibles.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Aucune réunion de la Commission ou bien de son secrétariat avec des magistrats ne s'est tenue au cours de l'année. Par contre, des échanges bilatéraux entre les greffes et le secrétariat ont été fréquents.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Les services de la CCAPEX ont ainsi été sollicités régulièrement préalablement au passage en commission des dossiers pour lesquels une procédure d'expulsion était envisagée.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 6 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 70 travailleurs sociaux. Par ailleurs, 5 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat au profit de 14 travailleurs sociaux.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Une intervention sur le surendettement a eu lieu avec les travailleurs sociaux et les élus d'une mairie animant un groupe de travail sur les expulsions locatives.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

Durée de la suspension des voies d'exécution limitée à 1 an. En effet, les poursuites à l'encontre des débiteurs, dont les dossiers n'ont pas abouti durant ce délai, peuvent reprendre et vont à l'encontre de la protection du débiteur.

Manque de coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement. La recevabilité des dossiers engendre l'interdiction de régler les dettes y compris locatives. Dans le même temps, des débiteurs se sont engagés, dans le cadre de protocole, à apurer leurs dettes locatives afin d'être maintenus dans leur logement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Afin d'éviter la vente du bien immobilier, dans certains cas, il apparaît nécessaire de dépasser la quotité saisissable.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Les dossiers avec demandes d'abandon partiel de créances font toujours l'objet de refus réguliers de la part de certains créanciers en dépit de l'absence de mesures alternatives. Les créanciers demandent régulièrement, pour ces dossiers, des plans provisoires qui vont à l'encontre de l'objectif de réduire les redépôts de dossiers.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

La mise en œuvre par les personnes surendettées des mesures prévues par le plan est parfois difficile compte tenu de la multiplicité des créanciers et de la présence de plusieurs paliers.

La déconnexion entre la durée du plan et la suppression du fichage au terme des 5 ans en cas de respect du plan.

Date

Signature(s)

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

| | année N | année N-1 | Variation N/N-1 en % |
|---|---------|-----------|----------------------|
| Dossiers déposés (en nombre) | 2674 | 2378 | + 12.45 |
| Dont proportion de redépôts (en%) | 41.34 | 38.43 | |
| Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre) | 2602 | 2195 | + 18.54 |
| - Dossiers recevables (1) | 2412 | 2071 | + 16.47 |
| - Dossiers irrecevables (A) | 235 | 166 | + 41.57 |
| Décisions d'orientation des Commissions (en nombre) | 2496 | 2161 | + 15.5 |
| - vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ) | 725 | 625 | + 16 |
| - vers une procédure amiable | 1771 | 1536 | + 15.3 |
| Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B) | 694 | 597 | + 16.25 |
| - Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ) | 661 | 565 | + 16.99 |
| - Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ | 33 | 32 | + 3.13 |
| Phase amiable (en nombre) | 1606 | 1619 | -0.8 |
| - Plans conventionnels conclus (C) | 859 | 851 | +0.94 |
| - Constats de non accord entérinés | 747 | 768 | -2.73 |
| Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre) | 639 | 680 | -6.03 |
| Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D) | 617 | 687 | -10.19 |
| - Mesures imposées élaborées dont mesures de suspension d'exigibilité | 369 | 415 | -11.08 |
| Mesures recommandées élaborées | 248 | 272 | -8.82 |
| Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E) | 344 | 356 | -3.37 |
| Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E) | 2769 | 2675 | +3.51 |
| Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre) | 11 | 26 | -57.69 |
| Recommandations homologuées par les juges (en nombre) | 692 | 619 | +11.79 |

Structure de décision de la commission

| | Données commission | Données région | Données nationales |
|---|---------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités) | 12.06 | 10.30 | 11.98 |
| Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités) | 26.11 | 26.68 | 28.40 |
| Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités) | 31.02 | 30.47 | 27.50 |
| Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités) | 22.28 | 24.22 | 24.35 |
| Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités) | 8.52 | 8.34 | 7.77 |
| Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation | | | |
| Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%) | 9.03 | 6.95 | 7.71 |

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

| LOIRET | Encours des dettes en milliers € | Nombre total de dossiers | Nombre de dettes | Part dans l'endettement global | Endettement moyen en € | Dossiers concernés | Nombre moyens de dettes en unité |
|--------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Type de dettes | | | | | | | |
| Dettes financières | 78 529,44 | 2199 | 11426 | 80,10% | 35 711,43 | 91,17% | 5,20 |
| Dont Autres dettes financières | 1 883,35 | 1411 | 1877 | 1,92% | 1 334,76 | 58,50% | 1,33 |
| Dont Dettes financières consommation | 45 083,59 | 2028 | 8901 | 45,98% | 22 230,57 | 84,08% | 4,39 |
| Dont Dettes financières immobilières | 31 562,50 | 313 | 648 | 32,19% | 100 838,66 | 12,98% | 2,07 |
| Dettes de charges courantes | 10 519,31 | 1988 | 8122 | 10,73% | 5 291,40 | 82,42% | 4,09 |
| Autres dettes | 8 994,54 | 1324 | 2900 | 9,17% | 6 793,46 | 54,89% | 2,19 |
| Endettement global | 98 043,29 | 2412 | 22448 | 100,00% | 40 648,13 | 100,00% | 9,31 |

| CENTRE | Encours des dettes en milliers € | Nombre total de dossiers | Nombre de dettes | Part dans l'endettement global | Endettement moyen en € | Dossiers concernés | Nombre moyens de dettes en unité |
|--------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Type de dettes | | | | | | | |
| Dettes financières | 290 373,70 | 8263 | 41360 | 80,42% | 35 141,44 | 90,77% | 5,01 |
| Dont Autres dettes financières | 7 163,38 | 5235 | 6889 | 1,98% | 1 368,36 | 57,51% | 1,32 |
| Dont Dettes financières consommation | 159 700,14 | 7569 | 31921 | 44,23% | 21 099,24 | 83,15% | 4,22 |
| Dont Dettes financières immobilières | 123 510,18 | 1293 | 2550 | 34,21% | 95 522,18 | 14,20% | 1,97 |
| Dettes de charges courantes | 37 103,26 | 7492 | 31154 | 10,28% | 4 952,38 | 82,30% | 4,16 |
| Autres dettes | 33 599,60 | 5156 | 12143 | 9,30% | 6 516,60 | 56,64% | 2,36 |
| Endettement global | 361 076,56 | 9103 | 84657 | 100,00% | 39 665,67 | 100,00% | 9,30 |